

Séance du 28 mars 2023

Deux mil vingt trois, le vingt-huit mars, à 19 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Nadia GRAMMONTIN.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

GRAMMONTIN Nadia, CHASSERIAUD Marie-Thérèse, GUICHEBAROU Christian, CORDIER Christian, REINES Christian, WAMYTAN Mickaël, QUENOT Claudine

Procuratation(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

MOUSQUEZ Marjorie, PONS Frédéric, REY-BETBEDER Véronique, Nathalie MICHAUX

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
22 mars 2023

Date d'affichage
22 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : CHASSERIAUD Marie-Thérèse

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier d'Orthez à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Castetner

Le Maire Nadia GRAMMONTIN

